

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/10/2011

Réception par le Prefet : 17/10/2011

Publication : 21/10/2011



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2011-4-2-2

Séance du vendredi 14 octobre 2011

MODIFICATION DE LA PARTICIPATION DU DEPARTEMENT AU CAPITAL D'ALSABAIL

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU les statuts d'ALSABAIL, dans leur version modifiée en date du 4 mai 2007,
- VU la décision du Conseil d'Administration en date du 15 septembre 2011 portant sur la répartition des actions cédées par le Port Autonome de Strasbourg entre OSEO, le Département du Bas-Rhin et le Département du Haut-Rhin,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve l'acquisition de 53 actions cédées par le Port Autonome de Strasbourg qui souhaite se retirer du capital d'ALSABAIL,
- Décide d'acquérir ces actions à la valeur de 27,17 € par action,
- Décide l'inscription des crédits correspondants soit 1 440,01 € sur le programme F321, chapitre 26, fonction 01, nature 261, à prélever sur le programme F 221, chapitre 27, fonction 93, nature 2748. Ce transfert de crédits sera soumis au vote dans le cadre de la DM2,
- Décide un transfert d'AP de 1 440,01 € du programme F221 sur le programme F321 qui sera soumis au vote lors de la DM2.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions